

Deux Français mis en examen pour un réseau de casinos en ligne illégaux : un tournant judiciaire pour l'ANJ



Vincent Reynaert

Publié le 10 octobre 2025 . Lecture estimée : 5 min



Selon le parquet de Paris, deux ressortissants français ont été mis en examen pour avoir exploité un vaste réseau de casinos en ligne illégaux générant près d'un milliard d'euros de chiffre d'affaires depuis 2021. Cette affaire, initiée par un signalement de l'Autorité nationale des jeux (ANJ), marque un tournant dans la lutte contre les opérateurs illégaux ciblant le marché français.

Le parquet de Paris a confirmé, le vendredi 10 octobre, la mise en examen de deux hommes soupçonnés d'avoir orchestré, depuis Curaçao et Chypre, un réseau de sites de casinos en ligne illégaux à destination du public français. Selon les premières estimations relayées par [France Info](#), ce dispositif aurait généré près d'un milliard d'euros de chiffre d'affaires en quatre ans, entre 2021 et 2025.

Les deux principaux suspects, désormais placés en détention provisoire, sont poursuivis pour organisation d'opérations de jeux d'argent prohibés en bande organisée, blanchiment, offre illicite de jeux en ligne et publicité illégale. Des chefs d'accusation particulièrement lourds, passibles de dix ans d'emprisonnement et de fortes amendes.

Cette procédure s'inscrit dans la continuité du signalement transmis le 24 juillet 2024 par l'[ANJ](#) au parquet de Paris. L'autorité de régulation visait alors le site "Crésus Casino", exploité via des sociétés enregistrées à Curaçao et à Chypre, sans aucune autorisation légale sur le territoire français.

Crésus Casino : de la notoriété à la mise en examen

Le site "Crésus Casino" revendiquait jusqu'à deux millions de visiteurs français avant sa fermeture définitive en 2025. Malgré les injonctions de blocage ordonnées par l'ANJ dès 2024, le site avait continué d'opérer via des domaines miroirs, contournant les mesures administratives et techniques.



Accessible sans VPN, le site Cresus Casino était devenu le casino en ligne de référence pour les joueurs français.

Les investigations, menées par le Service central des courses et jeux (SCCJ) avec l'appui de l'Office anti-cybercriminalité (OFAC), ont révélé que les deux suspects géraient plusieurs plateformes parallèles : "Jackpot Bob", "Lucky 8", "Casino Privé" et "OlympeCasino". Ces sites, largement diffusés sur les réseaux sociaux, ont attiré des milliers de joueurs français.

Les enquêteurs ont mis au jour 237 millions d'euros de dépôts de joueurs pour la seule période 2022-2023, ainsi que 92,6 millions d'euros transférés sur des comptes bancaires tchèques entre février 2022 et mai 2025. Plusieurs clients ont d'ailleurs signalé des difficultés à retirer leurs gains, pour un préjudice total estimé à 201 755 euros.

De la régulation administrative à la réponse pénale

Jusqu'ici, l'action de l'ANJ reposait essentiellement sur des mesures administratives : blocage de noms de domaine (plus de 1 300 URLs fermées en 2024), dé-référencement et campagnes de prévention.

Mais cette affaire marque une rupture : le passage à une réponse judiciaire complète.

L'ouverture d'une information judiciaire le 3 janvier 2025 a permis de mettre en lumière une organisation structurée, reposant sur des sociétés-écrans, des transferts internationaux et une exploitation délibérée de failles réglementaires. L'intervention d'Eurojust (l'Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale), dans le cadre d'une coopération avec les autorités chypriotes, a conduit à des perquisitions et à la saisie de plusieurs comptes bancaires.

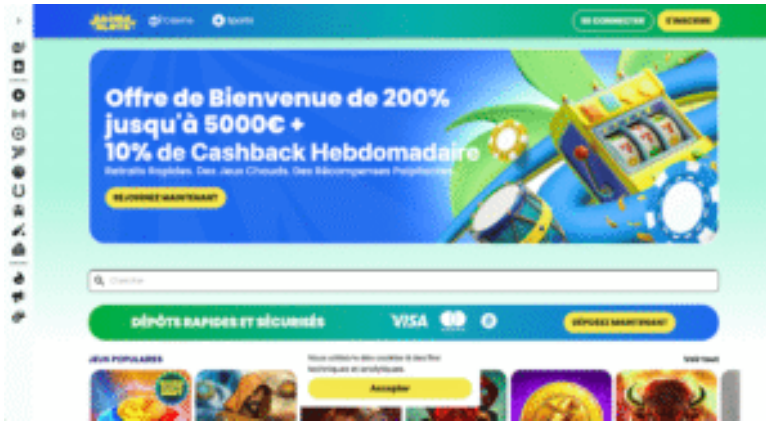
Pour la première fois, des individus et non seulement des plateformes sont directement visés par une procédure pénale. Ce glissement traduit la volonté des autorités françaises de frapper les responsables derrière les écrans, et non plus seulement les outils techniques.

Un signal fort envoyé au marché du gambling

Derrière la répression, le message politique est clair. Les autorités souhaitent réaffirmer le cadre strict qui régit les jeux d'argent en France : les casinos en ligne y sont interdits, au contraire des jeux agréés par l'ANJ dans le cadre du poker, des paris sportifs et hippiques.

En s'attaquant à des acteurs ayant massivement ciblé les joueurs français sans licence, le parquet de Paris et l'ANJ entendent protéger les opérateurs légaux soumis à une fiscalité et à un contrôle exigeant.

Cette mise en examen vient ainsi consolider une stratégie de restauration de l'équité concurrentielle entre opérateurs autorisés et plateformes offshore.



À l'image de Samba Slot, le nombre de sites de casino en ligne proposant des offres aux joueurs basés en France reste élevés. L'affaire Crésus Casino marque un précédent qui pourrait en faire reculer certains.

Pour les acteurs historiques du secteur, cette décision est perçue comme une étape décisive. Elle témoigne d'un renforcement du dispositif répressif face à un marché illégal estimé à plusieurs centaines de millions d'euros annuels.

Ce que dit la loi, et ce qu'elle ne dit pas

[Le Code de la sécurité intérieure \(articles L.320-1 et suivants\)](#) interdit toute offre de jeux d'argent en ligne sans agrément de l'ANJ. En théorie, la simple mise à disposition d'un site illégal à destination des Français constitue une infraction pénale.

Mais la réalité du numérique rend cette application complexe, notamment en raison des juridictions offshore et des technologies de contournement.

C'est précisément cette difficulté qu'illustre l'affaire Crésus Casino : une zone grise exploitée à l'échelle internationale, désormais ramenée dans le champ de la justice française.